



Quel avenir pour le FIPHFP ?

Le Fonds pour l'Insertion des personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) vit des moments difficiles et sa survie est en jeu. En effet, ce fonds qui a été créé pour inciter les employeurs publics à agir en favorisant le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi au sein des trois fonctions publiques est en crise par manque de financement. Le financement actuel repose sur une taxe que payent les administrations qui n'ont pas atteint le taux légal d'emploi de personnes en situation de handicap de 6 %. Or, le nombre d'administrations n'ayant pas atteint ce taux de 6 % se réduit significativement et met à mal le modèle économique du FIPHFP.

Un rapport de la cour des comptes paru en début d'année a, entre autres, dénoncé ce mode de financement.

Le gouvernement a donc décidé de s'attaquer à ce problème et des consultations des organisations syndicales seront conduites avant la fin du premier semestre 2018. Connaissant les pratiques et les orientations de ce gouvernement, nous pouvons avoir de sérieuses craintes sur le type de solutions retenues.

Mais au-delà du problème de financement du FIPFP, ce sont les pratiques de ce fonds et des administrations que nous devons dénoncer. En effet, le premier objectif de ce fonds, à savoir le recrutement de personnes en situation de handicap (car le chômage est très supérieur à la moyenne nationale pour ces personnes) a été supplanté par «*le maintien dans l'emploi*» des personnes devenues handicapées du fait du travail.

Ainsi, à cause de conditions de travail dégradées, des personnes sont passées du statut de travailleur-e à celui de personne en situation de handicap.

Pour le SNUITAM cette situation est inacceptable car d'abord elle met en difficulté financière le FIPHFP et parce qu'elle détourne le fonds du premier objectif, c'est-à-dire le recrutement de personnes en situation de handicap. On en arrive à des situations ubuesques où des administrations dépassent très largement les 6 % fatidiques et, ce, sans recrutement de personnes en situations de handicap.

En conclusion, nous devons défendre le FIPHFP car il est nécessaire mais nous devons aussi imposer qu'on revienne à son principal objectif qu'est le recrutement de personnes en situation de handicap.